SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

Enquête EURO2
Formulaires EUXX

Statistique des euro-monnaies (BIS Locational Banking Statistics)

Périmètre de consolidation: comptoir

COMMENTAIRES

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'ENQUÊTE

OBJET DE L'ENQUÊTE
Répartition par pays des postes de l'actif et du passif ainsi que des opérations fiduciaires; ventilation par secteur, par monnaie et par durée résiduelle. L'enquête repose sur les directives de la Banque des Règlements Internationaux (BRI).

TYPE D'ENQUÊTE
Enquête partielle

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION
Comptoir. Celui-ci regroupe tous les comptoirs des banques domiciliées en Suisse. Le territoire suisse comprend la Suisse et la Principauté de Liechtenstein.

ÉTABLISSEMENTS TENUS DE RENSEIGNER
Sont tenues de fournir des données les banques domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein dont la somme des actifs et des actifs à titre fiduciaire vis-à-vis de non-résidents ou la somme des passifs et des passifs à titre fiduciaire vis-à-vis de non-résidents dépasse 1,7 milliard de francs.

FRÉQUENCE
Il s'agit d'une enquête trimestrielle dont la date de référence est le dernier jour du trimestre.

DÉLAI DE REMISE DES DONNÉES
Le délai de remise des données est de 25 jours à partir de la date de référence.

COLLABORATION À L'ENQUÊTE
Banque des Règlements Internationaux

II. COMMENTAIRES AFFÉRENTS À DIVERSES POSITIONS DES FORMULAIRES D'ENQUÊTE

FORMULAIRES

EU00	Relevé des cours de conversion inscrits au bilan
EU11_[1…7]	Total des créances
EU12_[1…7]	Total des engagements
EU121	Total des engagements, recensement des postes complémentaires
EU21_[1…7]	Liquidités et crédits
EU22_[1…7]	Dépôts
EU31_[1…7]	Titres de créance détenus
EU32_[1…7]	Titres de créance émis
EU41_[1…7]	Créances à titre fiduciaire
EU42_[1…7]	Engagements à titre fiduciaire
	La somme des formulaires EU21 et EU31 (ou EU22 et EU32) ne correspond pas au total du formulaire EU11 (ou EU12).
Ventilation par monnaie	La statistique des euro-monnaies est réalisée avec une ventilation par monnaie, comme indiqué par les crochets [1...7] dans les formulaires correspondants. Il faut remplir un formulaire par monnaie. Le total de toutes les monnaies [_1] correspond à la somme des différentes monnaies [_2…_7].
_1	Total de toutes les monnaies
_2	libellé en francs suisses
_3	libellé en dollars des Etats-Unis
_4	libellé en euros
_5	libellé en yens
_6	libellé en livres sterling
_7	libellé dans toutes les autres monnaies

POSTES ET VENTILATIONS

Les postes du bilan sont à indiquer conformément à l'OEPC-FINMA et à l'annexe 1 de la Circ.-FINMA 20/1[1]. Le tableau 1 donne un aperçu des postes du bilan devant être communiqués. Les métaux précieux ne doivent pas être déclarés.

Opérations fiduciaires

Les opérations fiduciaires (formulaires EU41 et EU42) sont à indiquer conformément aux dispositions de la Circ.-FINMA 20/1 (annexe 4, point 30).

Les cryptoactifs doivent être annoncés sous les opérations fiduciaires conformément aux modalités figurant dans la Communication FINMA sur la surveillance 03/2025, *Publication des cryptoactifs dans les comptes annuels des banques*, et dans la Communication FINMA sur la surveillance 08/2023, *Staking*.

Ventilation par durée résiduelle

Les créances sont répertoriées par durée résiduelle dans les formulaires EU11, EU21 et EU31. Si aucune échéance précise ne peut être attribuée à une créance, celle-ci est réputée avoir une durée résiduelle indéterminée (exemples: participations, actions, immobilisations corporelles). Les créances à vue et dénonçables doivent être indiquées dans la catégorie de durée résiduelle «Jusqu'à 1 an inclus»[2]. Les titres de créance émis sont également indiqués par durée résiduelle dans le formulaire EU32.

1 Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA, RS 952.024.1) et Circulaire FINMA 2020/1 Comptabilité – banques (Circ.-FINMA 20/1).
2 Les expressions *à vue* et *dénonçable* sont définies dans les commentaires relatifs au bilan mensuel détaillé.

Répartition par secteur

La ventilation par secteur repose sur le système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC) et sur les directives de la BRI. Les secteurs et sous-secteurs ainsi que le système d'attribution sont décrits en détail dans l'annexe «Répartition par secteurs et détermination du secteur de la contrepartie».

Les postes sans contrepartie (objets, immeubles, immobilisations corporelles, comptes de régularisation, fonds propres) sont affectés au secteur «Non attribuable à un secteur». Les titres de créance émis par les banques (engagements résultant d'obligations de caisse, emprunts et papiers monétaires, y compris les effets de change et les chèques) sont affectés au secteur «Plusieurs secteurs», même si la contrepartie peut être clairement déterminée ou est connue.

Ventilation par pays

– La liste des pays repose sur les exigences de la BRI; voir également le document «Commentaires concernant la liste des pays».
– Les postes ne pouvant être attribués à un pays (par exemple les fonds propres) sont indiqués à la ligne «Non attribuable à un pays».
– Les postes dont la contrepartie et, par là même, le siège de celle-ci ne peuvent pas être clairement déterminés ou ne sont pas connus sont indiqués à la ligne «Plusieurs pays». Les titres de créance émis (engagements résultant de papiers monétaires, y compris les effets de change et les chèques, obligations de caisse et emprunts) sont indiqués à la ligne «Plusieurs pays», même si la contrepartie peut être clairement déterminée ou est connue.

TABLEAU 1: POSTES DU BILAN À DÉCLARER, VENTILÉS PAR PAYS, SECTEUR ET CATÉGORIE DE CRÉANCE OU D'ENGAGEMENT

La ventilation et l'évaluation des postes du bilan reposent sur la Circ.-FINMA 20/1. Les métaux précieux ne doivent pas être déclarés. Le tableau est une aide; il ne prétend pas à l'exhaustivité.

Actifs	Pays	Secteur	Catégorie
Liquidités			
Billets et pièces suisses, espèces en monnaies étrangères	Domicile de l'institut d'émission concerné	Banques centrales/ autorités monétaires	Total, liquidités et crédits
Avoirs auprès d'administrations postales étrangères	Domicile de l'administration postale	Etablissements non financiers	Total, liquidités et crédits
Avoirs à vue auprès d'une banque d'émission	Domicile de l'institut d'émission concerné	Banques centrales/ autorités monétaires	Total, liquidités et crédits
Avoirs en compte de virement auprès d'un office de virement reconnu par la FINMA	Domicile de l'office de virement	Banques	Total, liquidités et crédits
Créances sur les banques			
Effets de change et chèques	Domicile du tiré ou de l'émetteur	Banques	Total, titres de créance détenus
Autres créances sur les banques	Domicile de la banque	Banques	Total, liquidités et crédits
Créances résultant d'opérations de financement de titres			
sur les banques	Domicile de la banque	Banques	Total, liquidités et crédits
sur la clientèle	Domicile du débiteur	Secteur du débiteur	Total, liquidités et crédits
Créances sur la clientèle			
Effets de change et chèques	Domicile du tiré ou de l'émetteur	Secteur du tiré	Total, titres de créance détenus
Autres créances sur la clientèle	Domicile du débiteur	Secteur du débiteur	Total, liquidités et crédits
Créances hypothécaires	Domicile du débiteur	Secteur du débiteur	Total, liquidités et crédits
Opérations de négoce			
Titres de créance, papiers monétaires, opérations sur le marché monétaire	Domicile de l'émetteur	Secteur de l'émetteur	Total (y compris actions), titres de créance détenus (hors actions et parts de fonds de placement)
Propres titres de participation	Suisse	Banques	Total
Matières premières détenues de manière physique ou sous forme d'avoirs en comptes	Lieu des actifs	Non attribuable à un secteur	Total
Autres actifs du négoce	Lieu des actifs	Non attribuable à un secteur	Total
Produits combinés	Domicile de l'émetteur	Secteur de l'émetteur	Total (y compris actions), titres de créance détenus (hors actions et parts de fonds de placement)
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	Domicile de la contrepartie du dérivé	Secteur de la contrepartie du dérivé	Total
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Produits structurés	Domicile de l'émetteur	Secteur de l'émetteur	Total, titres de créance détenus
«Autres instruments financiers évalués à la juste valeur» restants	Voir l'instrument financier correspondant	Voir l'instrument financier correspondant	Voir l'instrument financier correspondant

Actifs	Pays	Secteur	Catégorie
Immobilisations financières			
Titres/droits-valeurs	Domicile de l'émetteur	Secteur de l'émetteur	Total (y compris actions), titres de créance détenus (hors actions et parts de fonds de placement)
Papiers monétaires	Domicile de l'émetteur	Secteur de l'émetteur	Total, titres de créance détenus
Droits-valeurs sur papiers monétaires et assimilés	Domicile de l'émetteur	Secteur de l'émetteur	Total, titres de créance détenus
Créances inscrites au livre de la dette sur les collectivités de droit public	Domicile de l'émetteur	Secteur public et assurances sociales	Total, titres de créance détenus
Immeubles	Lieu de l'immeuble	Non attribuable à un secteur	Total
Titres de participation et marchandises	Lieu des actifs	Non attribuable à un secteur	Total
Produits combinés	Domicile de l'émetteur	Secteur de l'émetteur	Total (y compris actions), titres de créance détenus (hors actions et parts de fonds de placement)
Comptes de régularisation	Non attribuable à un pays	Non attribuable à un secteur	Total
Participations			
Titres de participation émis par des entreprises	Domicile de l'émetteur	Secteur de l'émetteur	Total
Titres de participation à caractère d'infrastructure pour la banque	Domicile de l'émetteur	Secteur de l'émetteur	Total
Créances sur des entreprises dans lesquelles la banque a des participations permanentes (fonds propres du point de vue du droit fiscal)	Domicile de l'émetteur	Secteur de l'émetteur	Total
Immobilisations corporelles	Lieu des actifs	Non attribuable à un secteur	Total
Valeurs immatérielles	Non attribuable à un pays	Non attribuable à un secteur	Total
Autres actifs	Affectation dans la mesure du possible, autrement «Non attribuable à un pays»	Affectation dans la mesure du possible, autrement «Non attribuable à un secteur»	Total
Capital social non libéré	Domicile du débiteur	Secteur du débiteur	Total
Actif à titre fiduciaire	Domicile du débiteur	Secteur du débiteur	Opérations fiduciaires

Passifs	Pays	Secteur	Catégorie
Engagements envers les banques			
Engagements résultant de papiers monétaires, y compris les effets de change et les chèques	Plusieurs pays (même si l'affectation est possible)	Plusieurs secteurs (même si l'affectation est possible)	Total, titres de créance émis
Autres engagements envers les banques	Domicile de la banque	Banques	Total, dépôts
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			
envers les banques	Domicile de la banque	Banques	Total, dépôts
envers la clientèle	Domicile du créancier	Secteur du créancier	Total, dépôts
Engagements résultant des dépôts de la clientèle			
Engagements résultant de papiers monétaires, y compris les effets de change et les chèques	Plusieurs pays (même si l'affectation est possible)	Plusieurs secteurs (même si l'affectation est possible)	Total, titres de créance émis
Autres engagements résultant des dépôts de la clientèle	Domicile du créancier	Secteur du créancier	Total, dépôts
Engagements résultant d'opérations de négoce	Domicile de l'émetteur	Secteur de l'émetteur	Total
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	Domicile de la contrepartie du dérivé	Secteur de la contrepartie du dérivé	Total
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Voir l'instrument financier correspondant	Voir l'instrument financier correspondant	Voir l'instrument financier correspondant
Obligations de caisse	Plusieurs pays (même si l'affectation est possible)	Plusieurs secteurs (même si l'affectation est possible)	Total, titres de créance émis
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage			
Emprunts obligataires et papiers monétaires	Plusieurs pays (même si l'affectation est possible)	Plusieurs secteurs (même si l'affectation est possible)	Total, titres de créance émis
Prêts des centrales de lettres de gage et prêts des centrales d'émission	Domicile du créancier	Secteur du créancier	Total, dépôts
Comptes de régularisation	Non attribuable à un pays	Non attribuable à un secteur	Total
Autres passifs			
Impôts indirects	Domicile de l'autorité fiscale	Secteur public et assurances sociales	Total
«Autres passifs» restants	Affectation dans la mesure du possible, autrement «Non attribuable à un pays»	Affectation dans la mesure du possible, autrement «Non attribuable à un secteur»	Total
Provisions	Non attribuable à un pays	Non attribuable à un secteur	Total
Réserves pour risques bancaires généraux	Non attribuable à un pays	Non attribuable à un secteur	Total
Capital social	Non attribuable à un pays	Non attribuable à un secteur	Total
Réserve légale issue du capital	Non attribuable à un pays	Non attribuable à un secteur	Total
Réserve légale issue du bénéfice	Non attribuable à un pays	Non attribuable à un secteur	Total
Réserves facultatives issues du bénéfice	Non attribuable à un pays	Non attribuable à un secteur	Total
Propres parts du capital (poste négatif)	Non attribuable à un pays	Non attribuable à un secteur	Total
Bénéfice reporté/Perte reportée	Non attribuable à un pays	Non attribuable à un secteur	Total
Bénéfice/Perte (résultat de la période)	Non attribuable à un pays	Non attribuable à un secteur	Total
Passif à titre fiduciaire	Domicile du créancier	Secteur du créancier	Opérations fiduciaires

Définition des positions du formulaire

Liquidités et crédits	Liquidités, créances sur les banques (à l'exception des papiers monétaires ainsi que des effets de change et chèques qui y sont comptabilisés), créances sur la clientèle (à l'exception des papiers monétaires ainsi que des effets de change et chèques qui y sont comptabilisés), créances hypothécaires, créances résultant d'opérations de financement de titres (y compris les postes correspondants pour lesquels la banque a choisi l'option de la juste valeur au sens de l'art. 15 OEPC-FINMA). Toutes les créances sur plusieurs établissements bancaires liés doivent être annoncées sous les liquidités et crédits.
Dépôts	Engagements envers les banques (à l'exception des papiers monétaires ainsi que des effets de change et chèques qui y sont comptabilisés), engagements résultant d'opérations de financement de titres, engagements résultant des dépôts de la clientèle (à l'exception des papiers monétaires ainsi que des effets de change et chèques qui y sont comptabilisés), prêts des centrales d'émission de lettres de gage (y compris les postes correspondants pour lesquels la banque a choisi l'option de la juste valeur au sens de l'art. 15 OEPC-FINMA). Tous les engagements envers plusieurs établissements bancaires liés doivent être annoncés sous les dépôts.
Titres de créance détenus par la banque	Titres de créance comptabilisés dans les portefeuilles destinés au négoce et dans les immobilisations financières; effets de change et chèques comptabilisés dans les créances sur les banques et dans les créances sur la clientèle.
Titres de créance émis par la banque	Papiers monétaires y compris les effets de change et les chèques; obligations de caisse, emprunts.
Fonds propres	Capital social, réserves (hors réserves pour risques bancaires généraux), bénéfice reporté (ou perte reportée).

ANNEXE: RÉPARTITION PAR SECTEUR ET DÉTERMINATION DU SECTEUR DE LA CONTREPARTIE

Les postes du bilan et les opérations fiduciaires sont répartis selon les secteurs des contreparties. La répartition par secteur repose sur la classification en secteurs et sous-secteurs du SEC 2010 (voir tableau 3).

La forme juridique de la contrepartie est déterminante pour l'attribution à un secteur ou un sous-secteur; le code NOGA est également important pour certaines contreparties.

– Les contreparties sans forme juridique (par exemple particuliers exerçant une activité lucrative dépendante) sont attribuées au secteur Ménages (S14).
– Les contreparties dotées d'une forme juridique sont réparties dans les secteurs et sous-secteurs (voir tableau 2).

TABLEAU 2: OPTIONS POUR DÉTERMINER LE SECTEUR OU LE SOUS-SECTEUR DE LA CONTREPARTIE

Contrepartie selon le domicile	Options pour déterminer le code NOGA de la contrepartie	Options pour déterminer le secteur ou le sous-secteur de la contrepartie	Informations complémentaires
Contrepartie domiciliée en **Suisse**	– Identification du code NOGA à l'aide de l'application d'aide à la codification KUBB de l'OFS (www.kubb-tool.bfs.admin.ch/fr) – Consultation du code NOGA à l'aide du numéro d'identification des entreprises (IDE) dans l'interface BurWeb[3]	– Détermination du secteur ou du sous-secteur à l'aide du modèle de répartition (au moyen de la forme juridique et du code NOGA) – Consultation du secteur ou du sous-secteur à l'aide de l'IDE dans l'interface BurWeb[3]	– Les contreparties sans forme juridique (par exemple particuliers exerçant une activité lucrative dépendante) sont attribuées au secteur Ménages (S14).
Contrepartie domiciliée au **Liechtenstein**	– Identification du code NOGA à l'aide de l'application d'aide à la codification KUBB de l'OFS (www.kubb-tool.bfs.admin.ch/fr) – Consultation du code NOGA à l'aide du numéro d'identification des entreprises (IDE) dans l'interface BurWeb[3]	– Détermination du secteur ou du sous-secteur à l'aide du modèle de répartition (au moyen de la forme juridique et du code NOGA)	– Dans EURO2, les contreparties domiciliées au Liechtenstein sont considérées comme résidant en Suisse. – La nomenclature NOGA s'applique également au Liechtenstein. – Les contreparties sans forme juridique (par exemple particuliers exerçant une activité lucrative dépendante) sont attribuées au secteur Ménages (S14). – Le code NOGA peut être consulté via BurWeb et utilisé pour les contreparties domiciliées au Liechtenstein qui disposent d'un IDE. Le secteur S2 Étranger enregistré dans le REE ne peut pas être utilisé dans le contexte d'EURO2. Il convient de choisir un secteur ou sous-secteur adapté dans la tranche S11 à S15.
Contrepartie domiciliée à **l'étranger**	– Identification du code NOGA à l'aide de l'application d'aide à la codification KUBB de l'OFS (www.kubb-tool.bfs.admin.ch/fr)	– Détermination du secteur ou du sous-secteur à l'aide du code NOGA (ou à l'aide du code de la nomenclature européenne pour les activités économiques des entreprises, NACE)	– Les contreparties sans forme juridique (par exemple particuliers exerçant une activité lucrative dépendante) sont attribuées au secteur Ménages (S14).

3 **Consultation du code NOGA et du secteur ou du sous-secteur dans le Registre des entreprises et des établissements (REE) à l'aide de l'interface BurWeb**
Il est possible de consulter, via BurWeb, un service Internet du REE, le secteur ou sous-secteur ainsi que le code NOGA des contreparties disposant d'un IDE et enregistrées dans le REE de l'OFS. Il convient à cet effet de charger l'IDE de la contrepartie dans l'interface BurWeb, qui la retourne avec le code NOGA et le secteur ou sous-secteur.
API du BurWeb, Version 1.0 (www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/registres/registre-entreprises/registre-entreprises-etablissements/burweb/documentation.assetdetail.23064651.html).
Une demande d'accès au BurWeb peut être déposée en ligne par unité juridique. Elle doit être renouvelée chaque année (www.burweb2.admin.ch/BurWeb/RegistrationWizard.aspx). Lors du dépôt de la demande, il convient de demander un droit d'accès pour les deux services en ligne suivants:
– Consultation du secteur institutionnel (uniquement par l'interface API REST)
– Consultation du code NOGA (également par l'interface API REST).

TABLEAU 3: PRINCIPAUX SECTEURS, SOUS-SECTEURS, POSITIONS DES FORMULAIRES D´ENQUÊTE, RÉPARTITION DES CONTREPARTIES

Principaux secteurs / sous-secteurs Désignation selon SEC 2010		Positions des formulaires d'enquête Désignation dans les formulaires d'enquête actuels EUXX		Contreparties domiciliées en Suisse Répartition entre les positions des formulaires d'enquête	Contreparties domiciliées à l'étranger Répartition entre les positions des formulaires d'enquête sur la base de la nomenclature NOGA 2008 / NOGA 2025	Informations complémentaires
–		**Col. 01**	**Total**			
S11	**Sociétés non financières**	**Col. 02**	**Établissements non financiers (S11)**	Répartition sur la base de la forme juridique et du code NOGA de la contrepartie	Répartition sur la base des codes NOGA: – 01-63, 68-692, 701002-82, 86, 872-873, 90, 9102-941, 95-96, 99 – 85: si secteur privé – 871, 879- 8891, 889902, 889909, 9101, 9499: si secteur privé, à l'exclusion des associations et des fondations.	NOGA 85: seules les écoles privées font partie des établissements non financiers; les écoles publiques doivent être affectées au secteur public. NOGA 871, 879-8891, 889902, 889909, 9101, 9499: si la distinction ne peut être faite à la fois selon le type d'établissement (privé ou public) et selon la forme juridique, la forme juridique est déterminante; s'il s'agit d'un établissement privé qui n'est ni une association ni une fondation, il fait partie des sociétés non financières. S'il s'agit d'un établissement public qui n'est ni une association ni une fondation, il entre dans les administrations publiques. Celui-ci comprend aussi les holdings de groupes dont la plupart des composantes relèvent des établissements non financiers.
S12	**Sociétés financières**	**Col. 03**	**Établissements financiers (S12)**		Répartition sur la base des codes NOGA: 64-66	–
S122	Institutions de dépôt	Col. 04	Banques (S122)		Répartition sur la base des codes NOGA: 641902-641912 (NOGA 2008), 6419 (NOGA 2025)	–
		Col. 05	dont envers ses propres filiales et succursales	Toutes les filiales juridiquement dépendantes ou indépendantes domiciliées en Suisse ou à l'étranger ainsi que les succursales domiciliées à l'étranger, dans la mesure où elles opèrent principalement dans le domaine bancaire.		–
		Col. 06	Banques centrales / autorités monétaires (S121)	Code NOGA 641100	Sites Internet des banques centrales et des autorités monétaires (www.bis.org)	–
		Col. 07	Banques de développement multilatérales	EUROSTAT, novembre 2025/juillet 2026, «List of international organisations», annexe A7, dans BOP Vademecum.		–
S12L / S123	Fonds du marché monétaire	Col. 08	Autres établissements financiers (de S123 à S129)	Répartition sur la base de la forme juridique et du code NOGA de la contrepartie	Répartition sur la base des codes NOGA: 641901 (NOGA 2008), 642-66	–
S12L / S124	Fonds d'investissement					
S125	Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension					
S126	Auxiliaires financiers					
S127	Institutions financières captives et prêteurs non institutionnels					
S128	Sociétés d'assurance					
S129	Fonds de pension					

Principaux secteurs / sous-secteurs Désignation selon SEC 2010		Positions des formulaires d'enquête Désignation dans les formulaires d'enquête actuels EUXX		Contreparties domiciliées en Suisse Répartition entre les positions des formulaires d'enquête	Contreparties domiciliées à l'étranger	
					Répartition entre les positions des formulaires d'enquête sur la base de la nomenclature NOGA 2008 / NOGA 2025	Informations complémentaires
S14	**Ménages**	**Col. 09**	**Ménages et organisations privées à but non lucratif (S14 + S15)**	Répartition sur la base de la forme juridique et du code NOGA de la contrepartie Contreparties sans forme juridique	Contreparties sans forme juridique Répartition sur la base des codes NOGA: – 942-9492,97-98 – 871, 879-889902, 9101, 9499: s'il s'agit d'associations ou de fondations	Cette catégorie englobe les particuliers (salariés, personnes sans activité lucrative, retraités, communauté d'héritiers, étudiants, enfants) et indépendants (avec ou sans code NOGA).
S15	**Institutions sans but lucratif au service des ménages**					
S13	**Administrations publiques**	**Col. 10**	**Secteur public et assurances sociales (S13)**	Répartition sur la base de la forme juridique et du code NOGA de la contrepartie	Répartition sur la base des codes NOGA: – 841-842: aux niveaux fédéral, cantonal et communal – 85: si du secteur public – 879-88, 9101 9499: si secteur public, à l'exclusion des associations et des fondations – 843	NOGA 85: seules les écoles publiques font partie du secteur public; les écoles privées relèvent des établissements non financiers. NOGA 879-88, 9101, 9499: si la distinction ne peut être faite à la fois selon le type d'établissement (privé ou public) et selon la forme juridique, la forme juridique est déterminante; s'il s'agit d›un établissement privé qui n'est ni une association ni une fondation, il doit être déclaré sous établissements non financiers. S'il s'agit d'un établissement public qui n›est ni une association ni une fondation, il doit être affecté au secteur public.
S1311	Confédération					
S1312	Cantons					
S1313	Communes					
S1314	Administrations de sécurité sociale					
S13U	Administrations publiques (sous-secteur indéterminé)					
		Col. 11	dont organisations internationales	EUROSTAT, novembre 2025/juillet 2026, «List of international organisations», annexe A7, dans BOP Vademecum.		–
S9	**Secteur indéterminé**	**Col. 12**	**Autres secteurs: Plusieurs secteurs**	Postes pour lesquels la contrepartie ne peut être clairement établie. C'est notamment le cas des titres de créance émis.		–
		Col. 13	**Autres secteurs: non attribuable à un secteur**	Postes sans contrepartie (objets, immeubles, immobilisations corporelles, comptes de régularisation, etc.)		–

Éditeur
Banque nationale suisse
Statistique
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone: +41 58 631 00 00

Questions concernant la livraison des données
esurvey.support@snb.ch

Questions concernant les enquêtes
statistik.erhebungen@snb.ch

Langues
Français, allemand et anglais

Publication
Octobre 2026

Accès sur Internet
Les formulaires, commentaires et informations complémentaires relatives aux enquêtes de la Banque nationale suisse sont disponibles sur Internet à l'adresse www.bns.ch > La BNS > Statistiques > Enquêtes > Documents d'enquête.